

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : **11**
2026/22

Présents : 9
Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/06/2026

OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSTITUER LE COLLEGE ELECTORAL DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le 5 JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de **MARIGNAC EN DIOIS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Mairie sous la présidence de Monsieur **Bernard SELLIER** maire.

PRESENTS : SELLIER Bernard, DAVID Erwan, QUANDOUSSI Noëlle, COUREUX Bruno
GIRARD Martine, EYMARD Aurélien, BORNE Emilie, VIEUX Willy, GUE David

Absents excusés: DEPPE Valérie donne pouvoir à DAVID Erwan
PLANEL Sylvie donne pouvoir à QUANDOUSSI Noëlle

Absent :

SECRETAIRE DE SEANCE : DAVID Erwan

Le vendredi 5 juin 2026 à 18H15, le conseil municipal s'est réuni en Mairie de Marignac-en-Diois sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Marignac-en-Diois sera le suivant :

- 1 délégué à élire
- 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Monsieur DAVID Erwan

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur COUREUX Bruno, Madame GIRARD Martine, Madame BORNE Emilie et Monsieur EYMARD Aurélien

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, **il est procédé au vote.**

Résultats du scrutin

Après rappel de l'objet de la séance, après enregistrement des candidatures,

Noëlle Quandoussi 5 voix

Aurélien Eymard 4 voix

Martine Girard 2 voix

- Déléguée 1 : Madame Quandoussi Noëlle, par 5 voix
- Suppléant 1 : Monsieur Eymard Aurélien, par 11 voix
- Suppléant 2 : Madame GIRARD Martine, par 11 voix
- Suppléant 2 : Madame Borne Emilie, par 11 voix

Fait à Marignac en diois

Le 05 juin 2026

Le Maire

SELLIER Bernard

